

Commune de Monchy-Lagache
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du mercredi 27 Mai 2015 à 19h30.

Approuvé lors du Conseil municipal en date du 07/07/2015

Présents : P. LEVERT (Maire) - O. BLEROT - A. BORRUECO - Y. BRESOUS - M. CAPON - P. DUPONT - E.ELLEBOODE - P.GOURLIN - J HAPPE - E.HUBERT - JC ISTE - D. RIGOLIN - D.WILLEMANN

Absents excusés :

- JB.GRU

- R. CAILLEUX : (pouvoir à P. GOURLIN)

Secrétaire de séance : JC ISTE

Présence de Pascale HANNECART, secrétaire de mairie

Ordre du jour :

- * Approbation du compte rendu de la réunion du 03 Avril 2015
- * Décisions Budgétaires Modificatives
- * Adoption d'une convention (document transmis par mail) avec le Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme pour la mise en place d'un service « instruction des autorisations d'urbanisme »
 - * Location du logement 21 Grande Rue.
 - * Adoption d'une convention avec l'ASA de la rivière Omignon pour la mise à disposition d'un local et de fournitures administratives
 - * Organisation de la fête communale et subvention accordée aux forains
 - * Adhésion au projet « Mémoire de nos villages »
 - * Constitution d'un groupe de travail pour l'aménagement du lotissement « Le Mesnil »
 - * Fermeture d'une classe : information.
 - * Adoption d'une proposition de spectacle de la « Lune Bleue » dans la commune
 - * Révision du tableau des effectifs

M le Maire ouvre la séance à 19h35.

Point N°1 Approbation du compte rendu de la réunion du 03 avril 2015

Le compte rendu est adopté par 11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

Pour : A. BORRUECO - Y. BRESOUS - R. CAILLEUX - P. DUPONT - J. HAPPE - E. HUBERT - P. GOURLIN - JC.ISTE - P. LEVERT - E. ELLEBOODE - D.RIGOLIN

Contre : M. CAPON

Abstentions : O. BLEROT - D. WILLEMANN (absents au conseil du 03/04/2015)

Point N°2 Décisions Budgétaires Modificatives

1 - En 2014, le mandat 154 émis pour régler une facture concernant la rénovation et l'aménagement du logement communal 21 Grande Rue à Monchy-Lagache a été imputé par erreur à l'article 2315. Ces travaux étant terminés, afin de régulariser cette erreur d'imputation, il convient d'effectuer une ouverture de crédits.

➤ Section d'investissement - Recettes

Chapitre 23 - Immobilisations en cours

Article 2315/041 - Installations, matériel et outillage techniques + 2 829,00€

➤ Section d'investissement – Dépenses

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

Article 21311/041 - Mairie + 2 829,00€

2 - Afin de pouvoir procéder à la régularisation d'opérations comptables (étude de faisabilité projet de sécurisation), il y a lieu d'effectuer un transfert de crédits du chapitre 26 au chapitre 20 de la section d'investissement.

➤ Section d'investissement - Dépenses

Chapitre 26 - Excédent

Article 266 - Excédent - 16 000,00€

➤ Section d'investissement - Dépenses

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

Article 2031 - Frais d'études + 16 000,00€

3 - Afin de tenir compte de la participation de la FDE80 au financement des travaux d'effacement des réseaux électriques de l'ancienne Poste au croisement de la route de Douvieux, il convient d'effectuer une ouverture de crédits.

➤ Section d'investissement - Dépenses

Chapitre 23 - Immobilisations en cours

Article 2315 - Installations, matériel et outillage techniques + 117 419,00€

➤ Section d'investissement - Recettes

Chapitre 13 - Subventions d'investissement

Article 1326 - Subventions d'équipement non transférables + 117 419,00€
Autres établissements publics locaux

4 - La Commune a versé en 2012, 2013 et 2014 à la Communauté de Communes du Pays Hamois des subventions d'équipement au titre du FISAC. Il convient de procéder à l'amortissement du compte 2041512 qui a été affecté. Les montants sont amortis en mode linéaire sur une durée de cinq ans. Afin de passer les écritures d'ordre correspondantes, il convient de réaliser des transferts de crédits entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

➤ Dépenses de fonctionnement

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement -72€

➤ Recette d'investissement

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement -72€

➤ Dépenses d'ordre de fonctionnement

Chapitre 042

Article 6811 - Dotations aux amortissements sur immobilisations +72€

➤ Recettes d'ordre d'investissement

Chapitre 040

Article 28041512 - Subventions d'équipement versées au titre du FISAC +72€

Mises au vote, ces 4 DBM sont adoptées à l'unanimité des 14 votants.

Point N° 3 Adoption d'une convention (document transmis par mail) avec le Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme pour la mise en place d'un service « instruction des autorisations d'urbanisme »

M le Maire donne la parole à Y BRESOUS, 1er Adjoint et Vice -Président de la Com de Com du Pays Hamois.

Ce dernier commente succinctement le document envoyé par e-mail. La commune n'a pas la compétence technique pour l'instruction des dossiers d'urbanisme les plus complexes. Elle doit s'appuyer sur des experts, l'état n'assurant plus cette mission à partir du 1^{er} juillet 2015. Il est proposé d'adhérer à cette date au service ADS (autorisations droit des sols) mis en place par le Syndicat Mixte du

Pays Santerre Haute Somme et d'approuver la convention relative à la prise en charge de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols par le Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme qui précise le montant à régler par la commune pour chaque type d'acte.

Acte instruit	Coût (en euros)
Certificat d'urbanisme a	54
Certificat d'urbanisme b	108
Déclaration préalable	189
Permis d'aménager	324
Permis de construire	270
Permis de démolir	216

L'adhésion de la commune à ce service ADS ne modifie en rien les compétences et obligations du maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes, qui restent de son seul ressort.

Mise au vote, la convention est adoptée par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Pour : A. BORRUECO - R. CAILLEUX - Y. BRESOUS - P. DUPONT - J. HAPPE - E. HUBERT - P. GOURLIN - JC ISTE - P. LEVERT - E. ELLEBOODE - D. RIGOLIN - D. WILLEMANN

Contre : M. CAPON

Abstention : O. BLERIOT

M. le Maire informe les membres du conseil des remarques faites par l'Agence Routière à propos des travaux de sécurisation prévus pour la traversée de la commune. L'Agence routière autorise ces travaux sous réserve de prise en considération de ses remarques : rétrécissement de la chaussée à l'aplomb de l'école maternelle, rapprochement des zones 30 sur Flez ...

Point N°4 Location du logement 21 Grande Rue

M. le Maire donne lecture du projet d'attribution du logement communal 21 Grande Rue. Ce logement de 35,17 m² sera attribué à titre précaire d'un an (renouvelable), pour un montant de 350 € charges non comprises (électricité et eau). Ce logement est proposé à Mme Marie-France MAYEUX qui devra en accepter les conditions fixées.

Mise au vote, cette attribution est approuvée à l'unanimité des 14 votants.

Point N° 5 Adoption d'une convention avec l'ASA de la rivière Omignon pour la mise à disposition d'un local et de fournitures administratives

M. le Maire donne lecture d'un projet de convention entre l'ASA de la rivière l'Omignon et la commune de Monchy-Lagache pour, d'une part, la location d'un local au 1er étage de la mairie (coût annuel de la location 600€) et, d'autre part, la mise à disposition d'une quantité déterminée de fournitures administratives pour 275 € par an. Durée de la convention : 5 ans.

Mise au vote, cette convention est approuvée à l'unanimité des 14 votants.

Point N° 6 Organisation de la fête communale et achat de tickets de manège

M. le Maire informe les membres du Conseil des demandes formulées par les forains. Les 3 familles concernées confirment leur présence à la fête de notre village. L'une d'entre elles sollicite une subvention de 500€.

Le principe de la subvention n'est pas retenue.

Par contre, comme l'an dernier, le conseil municipal fera l'acquisition de 660€ de tickets de manège qui bénéficieront aux enfants des écoles et de la commune le lundi après-midi.

Mise au vote, cette attribution est approuvée à l'unanimité des 14 votants.

La fête sera animée par deux prestations musicales :
le samedi, vers 20 h, la Clique de Ham donnera un concert et
le dimanche après-midi, le groupe Bidon de Corbie assurera un concert de percussions.

Point N° 7 Adhésion au projet « Mémoire de nos villages »

M. le Maire donne lecture du projet présenté par l'association « Mémoire de nos villages » qui permettrait à des habitants de la commune de s'initier à la photo artistique et de constituer une mémoire des activités des habitants.

Ce projet avait déjà été présenté lors de la mandature précédente et refusé vu son coût financier (2000€ par an pendant 3 ans). Ramené à 1000 € pour notre village (+ de 700 habitants), il fait l'objet de remarques de moult conseillers, remarques portant sur l'absence de précisions concernant l'aspect financier, la fréquence des interventions de l'artiste, le nombre de personnes concernées, etc ...

Face aux réactions divergentes du Conseil Municipal, M. le Maire retire ce point de l'ordre du jour.

Point N° 8 Constitution d'un groupe de travail pour l'aménagement du lotissement « Le Mesnil »

M. le Maire donne la parole à J. HAPPE, Maire-Adjoint et chargé du suivi du projet RPC pour notre commune

Il devient urgent que notre commune se détermine sur l'implantation d'un lotissement dans la zone à urbaniser où sera construit le futur RPC. Des infrastructures doivent être réalisées (voiries, réseaux, assainissement, etc.) pour une utilisation rationnelle et partagée entre le RPC et le lotissement.

Un groupe de travail est donc constitué. Il se compose de 6 titulaires et de 2 suppléants.

Titulaires : P. LEVERT (Maire) - Y. BRESOUS - M. CAPON - P. GOURLIN - J. HAPPE - D. RIGOLIN

Suppléants : A. BORRUECO - P. DUPONT

La secrétaire de mairie sera chargée des comptes rendus de réunion.

Point N° 9 Fermeture d'une classe : information

M le Maire donne la parole à J. HAPPE, Maire-Adjoint chargé des affaires scolaires

Lors d'une entrevue avec le Directeur Académique des services de l'éducation nationale, ce dernier a confirmé sa décision de supprimer un poste de professeur des écoles dans le SISCO de la Vallée de l' OMIGNON (de 5, le nombre de postes passera à 4). Il a alors décidé que le poste supprimé le serait sur la commune de Monchy-Lagache. A la rentrée scolaire 2015, il y aura donc 2 postes implantés sur la commune d'Athies et 2 sur la commune de Monchy-Lagache.

La nouvelle répartition pédagogique a fait l'objet d'une concertation avec les enseignants. Elle reste soumise à l'approbation de l'inspecteur départemental de l'éducation qui prendra la décision finale.

Point N° 10 Adoption d'une proposition de spectacle de la « Lune Bleue » dans la commune

La Lune Bleue est une compagnie théâtrale soutenue par le Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme et par la Communauté de Communes du Pays Hamois sur ce projet de spectacle. Cette compagnie est composée d'une vingtaine d'acteurs professionnels.

Elle se propose de jouer une pièce de Théâtre intitulée « l'Ombre » inspirée d'un conte d'Andersen. Cette pièce serait jouée au Foyer Rural les 9 ou 10 octobre.

La participation financière de la commune de Monchy-Lagache serait de 875 €, soit 1/4 du montant total de la prestation (1/2 pour le Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme, le 1/4 restant pour la Communauté de Communes du Pays Hamois). La participation des spectateurs serait de 5€ par personne. Le Comité des fêtes serait en charge de son encaissement.

Mise au vote, cette proposition est approuvée à l'unanimité des 14 votants.

Point N° 11 Révision du tableau des effectifs

Pascale HANNECART, secrétaire de mairie, sort de la pièce.

Considérant qu'une modification du tableau des effectifs s'avère nécessaire, pour tenir compte d'un ajustement de la qualification des emplois résultant

- de la réussite au concours de la Fonction Publique Territoriale d'un agent (suppression de l'emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 30 heures 30 hebdomadaires et création d'un emploi de rédacteur à temps non complet à raison de 30 heures 30 hebdomadaires)
- de l'avancement de grade d'un agent (suppression de l'emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet et création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet)

M. le Maire donne lecture du nouveau tableau des effectifs :

Cadres d'emplois / Grades	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière administrative Rédacteur Adjoint Administratif	Rédacteur Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe (Agence Postale Communale)	1 à raison de 30 h 30 hebdomadaires 1 à raison de 15 h hebdomadaires
Filière technique Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1 à raison de 35 h hebdomadaires 1 à raison de 11 h hebdomadaires
Filière animation Adjoint d'animation	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	1 à raison de 25 h hebdomadaires

Mis au vote, le tableau des effectifs est approuvé à l'unanimité des 14 votants.

Point supplémentaire :

M. le Maire informe les membres du conseil que le prochain Conseil Municipal se déroulera le 12 juin 2015 à 19h30 avec un ordre du jour unique : intervention de Mme Christine CAILLOT, technicienne des sites funéraires.

Mme CAILLOT effectue une inspection de tous les cimetières et nous informera des réglementations particulières concernant ces lieux.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire lève la séance à 21h58.